

J.-B. HELLEBAUT

(1817)

HELLEBAUT, *Jean-Baptiste*, naquit à Gand le 8 août 1775. Il y fit, en partie chez les P. P. Augustins, en partie au Collège royal ses classes latines, complétées plus tard à Louvain. C'est à Louvain aussi qu'il commença au mois d'octobre 1791 ses études supérieures. Deux ans plus tard, le 20 août 1793, lors de la promotion générale de philosophie, il était proclamé « Primus » sur plus de quatre cents concurrents. Ce brillant succès fut l'occasion à Gand de fêtes imposantes auxquelles la ville entière s'associa.

Les « Primus » de Louvain suivaient généralement la carrière ecclésiastique. Il n'en fut pas ainsi de Hellebaut. Il voulut être avocat. — Il retourna donc à Louvain, et suivit les cours de la Faculté de droit, jusqu'à la suppression de l'Université (1797). Il rentra alors à Gand et obtint, dans sa ville natale un emploi dans l'administration municipale, ainsi qu'une place de professeur de mathématiques à l'École centrale du département de l'Escaut. En même temps, il reprenait les études juridiques qu'il avait été forcé d'interrompre momentanément, travaillant seul, sans maître. En 1804, dès que la loi du 12 ventose le lui permit, il se fit recevoir au barreau, et, grâce à un ensemble d'éminentes qualités, ne tarda pas à y briller au premier rang.

L'étude du droit et ses occupations professionnelles ne suffisaient pas à absorber l'activité intellectuelle de Hellebaut : il aimait à s'occuper encore de sciences, — et notamment de physique, — de littérature et d'art. Ainsi ce fut lui qui, pendant de nombreuses années, prononça le discours d'usage aux distributions des prix de l'Académie de dessin, de peinture et d'architecture de Gand.

La haute situation qu'il s'était acquise par son talent ne pouvait manquer de le signaler à l'attention du Gouvernement hollandais, lorsqu'en 1817 il fallut songer à l'organisation de la nouvelle Université qui venait d'être établie à Gand et au recrutement de son corps professoral. Il fut en effet parmi les maîtres de la première heure : un décret du 2 septembre le plaça à la tête de la Faculté de droit avec MM. De Ryckere et Haus comme collègues. Il eut dans ses attributions l'enseignement du droit civil, de la procédure civile et de la statistique. Le succès qu'il avait obtenu au barreau le suivit dans la chaire. Aimé de ses élèves, estimé de ses collègues, il voyait s'ouvrir devant lui un avenir brillant.

Ces espérances, hélas, ne devaient pas se réaliser. Désigné, après deux années de professorat pour recueillir la charge et l'honneur du rectorat, il venait à peine d'inaugurer ses nouvelles fonctions lorsqu'une maladie rapide et soudaine l'enleva le 27 octobre 1819. Il n'avait que quarante-quatre ans.

† J. NOSSENT.

PUBLICATIONS DE J.-B. HELLEBAUT

Il est resté fort peu des écrits de Hellebaut, et ce qui a été conservé n'est pas important. Au lendemain de sa mort, on avait annoncé la publication d'un recueil qui contiendrait « le plus grand nombre de morceaux encore manuscrits ou déjà imprimés échappés à sa plume ou auxquels il avait travaillé. » — (*Annales belgiques*, 1819. T. IV, p. 279). Mais ce recueil ne vit jamais le jour.

Quelques fragments seulement de son œuvre nous sont parvenus : Un certain nombre de discours, prononcés lors des distributions de prix de l'Académie de dessin, de peinture et d'architecture, en 1802-1804-1806-1808-1814-1818. — Un autre discours de 1811, à l'occasion d'une distribution de prix à des tisserands. — La relation, écrite en flamand, d'un voyage fait pendant les vacances de 1802. — Un compte-rendu, dans les *Annales belgiques des sciences, des lettres et des arts* de 1819 de « l'Exposé de la situation administrative de la Flandre Orientale ». — Enfin, une « Réduction très aisée des monnaies de Brabant, Liège et Hollande en monnaie décimale selon le décret du 18 août 1810 », publiée en 1810.

Hellebaut eut aussi quelque part à la rédaction d'un « Factum ou mémoire qui était destiné à être prononcé dans une affaire contentieuse où il s'agissait de deux têtes... », Gand, novembre 1802, facétie due à la collaboration de quelques amis.

Dans les derniers temps de sa vie, il avait commencé une traduction des nouveaux Codes, que l'on préparait en ce moment en Hollande, et jeté sur le papier des notes et des remarques nombreuses qui devaient lui servir de thème pour ses futures leçons. Il y avait là un grand travail en germe : la mort l'empêcha de l'achever et les éléments même en sont perdus.